



Site classé
Patrimoine
national



Parcelles sur le flanc Est du Taillefer

Haute-Savoie

Date du décret : 27 mars 1950

Commune concernée : Doussard

Superficie : 17,23 ha

Il arrive que le dispositif de protection des sites naturels soit mis en œuvre pour stopper des activités nuisibles à l'environnement et limiter l'action de l'homme.

Dans le hameau de Bredannaz, sur la commune de Doussard, posé au pied du massif du Taillefer qui domine le sud du lac d'Annecy, des carrières sont ouvertes en 1928 par la société grenobloise Balthazard et Cotte. Elle en extrait un calcaire urgonien très blanc et exceptionnellement pur, appelé localement "bredanne", qui est transformé en chaux sur place. Il est essentiellement vendu au groupe Péchiney.

La carrière alimente trois puis quatre fours à chaux et produit jusqu'à 200 tonnes par jour jusqu'en 1978. Le site emploie jusqu'à 80 salariés.

Lorsque le classement intervient, en 1950, il place sous protection la crête de l'éperon rocheux, située dans le prolongement immédiat de la carrière, au Nord. Les

carrières ont déjà taillé une profonde encoche dans la crête du Taillefer et endommagent l'allure du massif de manière irréversible. L'extraction a cessé sur le Taillefer le 15 novembre 1999.

Type d'intérêt

Paysage

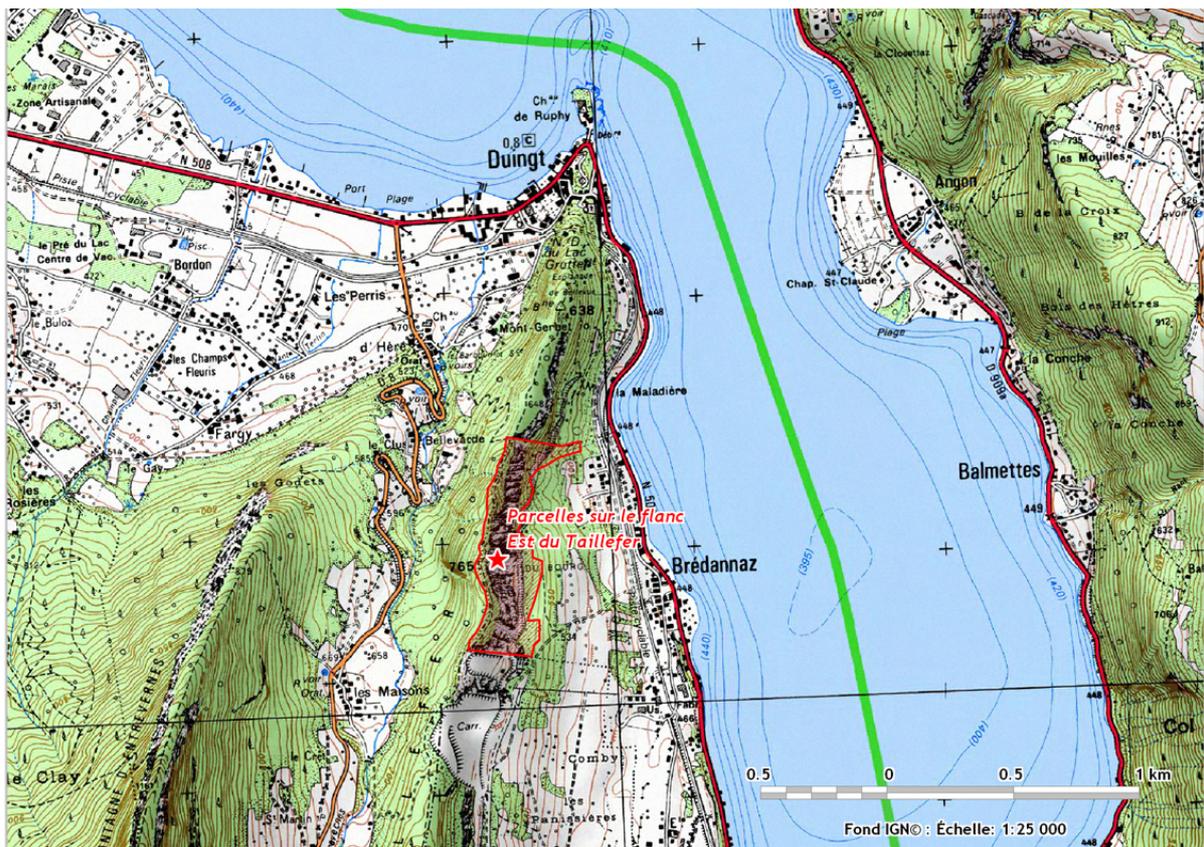
Accès

Libre

Autres observations

Les parcelles concernées sont aussi incluses dans le périmètre du parc naturel régional du massif des Bauges.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

